



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

arsenaux

Question écrite n° 739

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le plan de charge de la DCN Lorient qui laisse présager pour 1998 une année d'activité très difficile. Cette perspective risque d'aggraver la situation de l'emploi sur le bassin de vie lorientais. Sont concernés directement les personnels de la DCN mais aussi ceux des entreprises sous-traitantes qui seront contraintes de procéder à de nouvelles suppressions de postes. En conséquence, tous les acteurs économiques et les forces vives de la région de Lorient souhaitent voir annoncer un ensemble de mesures de nature à conforter l'activité de la DCN et sauvegarder l'emploi. La principale demande porte sur l'avancement de la construction de la cinquième frégate type Lafayette, le Guépratte. Est également attendue avec impatience la confirmation de la construction à Lorient d'un ou de deux bâtiments hydrographiques océaniques (BHO) qui figurent dans la loi de programmation militaire. De telles décisions sont primordiales pour l'avenir du pays de Lorient. Aussi souhaite-t-il connaître les décisions qu'il entend prendre pour soutenir le plan de charge de la DCN Lorient.

Texte de la réponse

La baisse du plan de charge prévue en 1998 au sein de l'établissement de la Direction des constructions navales (DCN) de Lorient est liée, d'une part, au report de construction des frégates saoudiennes Sawari 2, et d'autre part, à l'achèvement de deux programmes destinés à l'exportation (frégates pour Taïwan et chasseurs de mines pour le Pakistan). Pour faire face à cette situation, la DCN prévoit que la mise à niveau de la frégate La Fayette, basée à Toulon, sera effectuée à Lorient au début de 1998. De même, le chantier naval de Lorient sera associé à la réalisation du programme du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération, conduit par l'établissement de Cherbourg. Afin de compléter ce plan de charge prévisionnel, la DCN poursuit ses efforts de diversification, notamment au profit de Brest et de Lorient. Concernant une modification au plan de charge de l'arsenal de Lorient, consécutive à l'avancement de la construction de la frégate n° 5 type La Fayette, le Guépratte, et la construction du bâtiment hydrographique océanique, le ministre de la défense a fait savoir, lors de la réunion du 2 juillet dernier avec les élus de Bretagne, qu'il étudiait ces propositions et ferait connaître sa réponse dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 739

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2283

Réponse publiée le : 18 août 1997, page 2645